

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00491

RENOUVELLEMENT DES MARCHES D'ASSURANCE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOCCQ

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 novembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161024-D20160049110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

RENOUVELLEMENT DES MARCHES D'ASSURANCE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Saint-Etienne Métropole a consulté le marché de l'assurance en vue du renouvellement des différentes polices d'assurance de la Communauté Urbaine.

Les nouveaux contrats prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée maximale de 6 ans.

La consultation a été lancée dans le cadre d'une procédure d'appel offres ouverte passée en application des articles 25-I.1^o et 67 à 68 du Décret n^o2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché est composé de trois lots intitulés :

- lot 1 « dommages aux biens »,
- lot 2 « responsabilité civile générale, risques annexes et protection juridique »,
- lot 3 « flotte automobile ».

Les cotisations nettes hors taxes – prix des prestations d'assurance comprenant le coût technique du risque augmenté des frais d'acquisition et d'administration – sont fixées dans l'acte d'engagement ainsi que le chargement fiscal correspondant à la nature des risques garantis.

Le montant de la cotisation ou de la prime peut être fixé sur une base provisoire. Il fait l'objet d'une régularisation destinée à rétablir le montant définitif lors de la fourniture à l'assureur d'éléments différents selon le type de garanties souscrites. Les modalités de fixation de la cotisation provisoire ou provisionnelle et de la cotisation définitive sont précisées dans le cahier des charges.

Le jugement des offres a été réalisé par application des critères de jugement pondérés suivants:

1- Nature et étendues des garanties telles que définies dans la note méthodologique.

La note obtenue a été pondérée à 50%.

2 – le prix des prestations qui sera évalué sur la base du montant indicatif déterminé dans l'acte d'engagement

La note obtenue a été pondérée à 40%.

3- l'organisation du candidat pour la gestion d'un dossier dont notamment un sinistre type.

La note obtenue a été pondérée à 10%.

Pour le lot n°1, un seul candidat a répondu ; il s'agit de la SMACL.
Le candidat a présenté une offre de base et une variante.

Après analyse, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché relatif au lot n°1 à l'offre de base de la société SMACL 79031 NIORT qui est économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugements.

Conditions financières de l'offre :

Taux HT du m² : 0.54 €
Taux TTC du m² : 0.58513 €
Prime HT : 124 613.12 €
Prime prévisionnelle TTC : 135 027.72 €

Pour le lot n°2, trois offres ont été remises à la Communauté Urbaine Saint-Etienne Métropole :

- Paris Nord Assurances Services / ETHIAS,
- SMACL en candidat seul,
- AXA (Cabinet KOEHL).

Après analyse, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché relatif au lot n°2 à l'offre de la société SMACL 79031 NIORT qui est économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugements.

Conditions financières de l'offre :

Prime prévisionnelle HT : 97 984 €
Prime prévisionnelle TTC : 107 047.56 €

Pour le lot 3, quatre offres ont été remises à la Communauté Urbaine Saint-Etienne Métropole :

- BRETEUIL ASSURANCE COURTAGE / GEFION INSURANCE,
- SMACL en candidat seul,
- GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne,
- AXA.

Après analyse, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché relatif au lot n°3 à l'offre de la société SMACL 79031 NIORT qui est économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugements.

Conditions financières de l'offre :

Prime prévisionnelle HT : 68 562,79 €,
Prime prévisionnelle TTC : 82 200,08 €

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les marchés correspondants avec la société SMACL qui a été retenue par la Commission d'Appel d'Offres comme attributaire des trois lots,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 du budget 6161.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU